

**Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut
Pays Bigouden réuni le 31 mai 2018 à 18h à la salle polyvalente de
GUILER SUR GOYEN**

LE JEUDI TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE DIX HUIT à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de GUILER-SUR-GOYEN, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.

Etaient présents: BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis , CHATALIC Ronan, CANEVET Michel, COZIC Noël, CROCQ Jean Luc, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane (arrivée à 18h15), LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, PETON Gabrielle, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARCH Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté (es) : BOLZER Claude (pouvoir à Jean Louis CARADEC), CONAN Solène (pouvoir à Noël COZIC), COUROT Christine (pouvoir à Michel CANEVET) , DRAOULEC Pierre (pouvoir à Thierry LE GALL), LANNOU Annie (pouvoir à Pierre LE BERRE), OLIVIER Martine (pouvoir à Pierre GLOANEC), SANDRIN Philippe (pouvoir à Gaby PETON), SCUILLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC).

Etaient absents: CALVEZ Jean Luc, DANIEL Huguette, HUET Elisabeth (excusée).

Secrétaire de séance : Jean Luc CROCQ

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 31

Date de convocation et de transmission : 25 mai 2018.

Votants : 31 Exprimés : 31

Objet 1 : Création d'un Pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille : point sur les réflexions.

Le Président, Pierre PLOUZENNEC, rend compte au Conseil Communautaire, du projet de création d'un Pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille, et précise que ce point est exposé pour information du conseil.

Le Conseil Communautaire, échange sur ce projet et prend acte de ces informations.

Objet 2 : Modification des statuts/adhésion à un syndicat mixte.

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur le rajout d'un alinéa aux statuts pour autoriser le conseil communautaire, à décider par simple délibération, de l'adhésion à tout syndicat mixte.

Objet 3 : Désignation des délégués à OUESCO

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, procède à la désignation des 6 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants d'OUESCO, et sont ainsi désignés à l'unanimité :

Titulaires : Michel BUREL, Jean Bernard YANNIC, Thierry LE GALL, Noël COZIC, Pierre LE BERRE, Philippe RONARCH.

Suppléants : Michel CANEVET, Jean Louis CARADEC.

Objet 41 : Comptes administratifs/ Compte administratif 2017 Déchets

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président - le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, et Michel CANEVET ne participant pas au vote - à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget Déchets.

Objet 42 : Comptes administratifs/ Compte administratif 2017 Assainissement Collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président - le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, et Michel CANEVET ne participant pas au vote- à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2017 du budget assainissement collectif.

Objet 43 : Comptes administratifs/ Compte administratif 2017 Assainissement Non Collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président- le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, et Michel CANEVET ne participant pas au vote- à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget assainissement non collectif.

Objet 44: Comptes administratifs/Compte administratif 2017 Assainissement Eau Potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président - le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, et Michel CANEVET ne participant pas au vote - à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget Eau.

Objet 5 : Finances/Affectation des résultats 2017

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2017 sur le budget de l'exercice 2018- affectation au 1068- comme indiqué dans les propositions relatives au compte administratif du budget Eau Potable:

Objet 6 : Finances/Adoption des comptes de gestion 2017

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2017, préparés par M le Receveur de la Communauté, conformes aux comptes administratifs.

Objet 71 : Budget supplémentaire 2018/Déchets ménagers

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2018/Déchets ménagers.

Objet 72 : Budget supplémentaire 2018/Assainissement collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice- président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2018/Assainissement collectif.

Objet 73 : Budget supplémentaire 2018/Assainissement non collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice- président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2018/Assainissement non collectif.

Objet 74 : Budget supplémentaire 2018/Eau potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice- président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2018/Eau potable.

Objet 8-11 : Finances et administration communautaire/Décisions Modificatives Budgétaires /Activités Economiques – budget général

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°1 2018/ **Activités Economiques – budget général.**

Objet 8-12 Finances et administration communautaire/Décisions Modificatives Budgétaires Equipements communautaires

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°1 2018/ **Equipements communautaires.**

Objet 8-2 Finances et administration communautaire/Convention avec QCD pour 2018

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention, avec QCD, déterminant pour l'année 2018 le programme de travail partenarial.

Objet 8-3 Finances et administration communautaire/Affectation du FPIC pour 2018

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la répartition dérogatoire libre pour le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au titre de la dotation 2018 et décide, comme les années passées, d'affecter la totalité de la somme à la Communauté de Communes (510 309 €), pour le déploiement du Très Haut Débit.

Objet 8-4 Finances et administration communautaire/Créances irrécouvrables

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur l'extinction d'une dette d'un montant de 682.15 € qui concerne la Redevance déchets des ménages, ces sommes étant mandatées sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».

Objet 9-1 Assainissement/Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un silo agricole pour le stockage des boues de la station d'épuration de Plonéour Lanvern

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de compléter la convention initiale de mise à disposition d'un silo agricole pour le stockage des boues de la station d'épuration de Plonéour Lanvern, par un avenant précisant la durée de reconduction, portée à 3 ans,
- de renouveler la convention pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant à la convention.

Objet 10-1 Développement économique/Bail commercial commerce de Gourlizon

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- fixe le loyer du commerce de Gourlizon à 500 €/mois HT,
- décide d'accorder une réduction du loyer de 150 €/mois HT les 12 premiers mois à compter de la date d'entrée dans les locaux,
- valide les dispositions du bail commercial, telles qu'énoncées,
- autorise le Président à signer un bail commercial de 9 ans.

Objet 10-2 Développement économique/Projet d'aménagement d'une ZA à Menez Kerguelen à Plozévet

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition de la ZH 346 à titre gratuit, à la Commune de PLOZEVET,

- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'acte de cession à intervenir.

Objet 11-1 Personnel/ Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire adopte les modifications qui suivent, au tableau des effectifs :

BUDGET VOIRIE

Au 1^{er} mars 2018, un agent du service voirie a fait valoir ses droits à la retraite. Il occupait un poste créé à temps non complet à raison de 27 heures 30 par semaine sur le grade d'adjoint technique territorial : transformation de ce poste en un temps plein, ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à effet du 01/07/2018.

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

Pérennisation du poste d'accueil à la MSAP- poste initial en CAE - en créant au 01/08/2018 un poste à temps complet ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

BUDGET ORDURES MENAGERES

Suite au départ en retraite d'un agent sur un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : transformation en poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à effet du 01/06/2018.

Objet 11-2 Personnel /Révision de la participation employeur à la prévoyance

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- fixe le montant de la participation employeur à la prévoyance, à 12.50 € bruts / mois pour un agent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.
- précise que ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

Objet 11-3 Personnel /Elections professionnelles 2018 : détermination du nombre de représentants au comité technique (CT) et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 5 le nombre de représentants titulaires des personnels et à 5 le nombre de représentants suppléants,
- décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants des personnels soit 5 titulaires et 5 suppléants.
- décide du maintien du droit de vote pour les représentants du collège employeur

Objet 11-4 Personnel/ Participation à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

- approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29 en annexe, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter *du 1^{er} avril 2018* sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

- autorise le Président à signer cette convention à transmettre au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Objet 12-1 Commande Publique/Convention de groupement de commande avec la CCPBS pour la conception, la réalisation et la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention de groupement de commande avec la CCPBS pour la conception, la réalisation et la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage.

Objet 12-2 Commande Publique/ Convention pour la passation des marchés d'assurance (AMO avec le CIAS)

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de groupement de commande avec le CIAS, pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que pour la détermination des besoins, la préparation du cahier des charges et l'analyse des offres des compagnies d'assurance.

Objet 12-3 Commande Publique/ Avenants sur marché de construction de la salle multifonctions à dominante sportive de Plogastel St Germain

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les avenants qui suivent :

► **Avenant n°2 au lot n°19 « Electricité – CFO et CFA »**

- **Objet de l'avenant : Eclairage LEDS dans la salle de sports et la salle d'activités**

- **Entreprise titulaire : LE BOHEC – 29 404 LANDIVISIAU**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ INITIAL :	166 506,16 € HT	
Montant de l'avenant n°1 :	+ 702,55 € HT	(+ 0,42 %)
Montant de l'avenant n°2 :	+ 9 590,46 € HT	(+ 5,76 %)
	<hr/>	
Nouveau montant du marché :	176 799,17 € HT	

► **Avenant n°3 au lot n°19 « Electricité – CFO et CFA »**
- Objet de l'avenant : Fourreaux câbles video surveillance
- Entreprise titulaire : LE BOHEC – 29 404 LANDIVISIAU

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ INITIAL :	166 506,16 € HT	
Montant de l'avenant n°1 :	+ 702,55 € HT	(+ 0,42 %)
Montant de l'avenant n°2 :	+ 9 590,46 € HT	(+ 5,76 %)
Montant de l'avenant n°3 :	+ 1 792,70 € HT	(+ 1,08 %)
	<hr/>	
Nouveau montant du marché :	178 591,87 € HT	

► **Avenant n°2 au lot n°1 « Terrassement - vrd »**
- Objet de l'avenant : Réserve défense incendie (120 m3)
- Entreprise titulaire : LE PAPE – 29 700 PLOMELIN

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ INITIAL :	149 000,00 € HT	
Montant de l'avenant n°1 :	+ 24 005,10 € HT	(+ 16,11 %)
Montant de l'avenant n°2 :	+ 4 774,10 € HT	(+ 3,20 %)
	<hr/>	
Nouveau montant du marché :	177 779,20 € HT	

Objet 12-41 Commande Publique/ Marchés « Collecte et traitement des déchets végétaux à la déchetterie intercommunale » /Avenant durée

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, à signer l'avenant de durée sur le marché actuel de « Collecte et traitement des déchets végétaux à la déchetterie intercommunale » pour la période du 20 mai 2018 au 14 décembre 2018.

Objet 12-42 Commande Publique/ Marchés « Collecte et traitement des déchets végétaux à la déchetterie intercommunale » / Résiliation amiable, sans indemnité, du marché existant pour le « Chargement et le transport des déchets végétaux » entre PLONEOUR et POULDREUZIC.

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à venir de résiliation amiable – sans indemnités - avec l'entreprise LE PAPE ENVIRONNEMENT et portant sur la période du 15 décembre 2018 au 14 décembre 2019.

Objet 12-5 Commande Publique/ Information sur les marchés conclus en procédure adaptée

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire .

Objet 12-6 : Commande Publique /Suppléance Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, en tant que suppléants à la CCCP : Michel BUREL, Thierry LE GALL et Jocelyne PLOUHINEC

Objet 13-1 Questions diverses/Ordre de mission spéciale pour la convention nationale de l'ADCF les 3, 4 et 5 octobre 2018

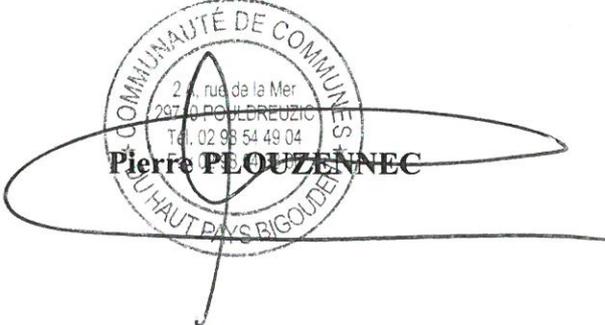
Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne mandat spécial à Pierre PLOUZENNEC, Michel BUREL, Christian JOLIVET, Thierry LE GALL pour se rendre à la Convention Nationale de l'ADCF - Association Des Communautés de France - à Deauville les 3, 4 et 5 octobre 2018.

Objet 13-2 Questions diverses/ Compte-rendu des délibérations du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 8 juin 2018.

Le Président,

The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN" around the perimeter. Inside the circle, the address "2, rue de la Mer 29700 POULDREUZIC" and the phone number "Tel. 02 98 54 49 04" are printed. A signature, "Pierre PLOUZENNEC", is written across the stamp.